



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mort

Question écrite n° 7866

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le traumatisme que connaissent les familles ayant eu à souffrir de la disparition d'un enfant face au véritable déni que constitue la disparition administrative de ce dernier. Afin de pérenniser la mémoire des enfants disparus, il lui demande s'il envisage de rendre obligatoire, sur l'ensemble des documents administratifs produits par les organismes publics et parapublics, tels que la carte Vitale, le nom et le prénom des enfants décédés en y adjoignant la mention « décédé ».

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7866

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6328

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)